

Déclaration d'accessibilité

Niji s'engage à rendre ses sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site Niji (<https://www.niji.fr>).

État de conformité

Le site Niji est en **conformité partielle** avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1.2.

52 critères sur 62 sont respectés, soit un taux de conformité de 84%.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Niji révèle que :

- 52 critères sont conformes
- 10 critères sont non conformes
- 62 critères applicables au total

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil – <https://www.niji.fr/fr/>
- Contact – <https://www.niji.fr/fr/you/contact/>
- Mentions légales – <https://www.niji.fr/fr/mentions-legales/>
- Actualité – <https://www.niji.fr/fr/we/actualites/l-application-mobile-tout-picard-dans-la-poche-developpee-en-collaboration-avec-niji-de-maniere-continue-et-evolutive/>
- Chiffres clés – <https://www.niji.fr/fr/we/chiffres-cles/>
- L'équipe dirigeante – <https://www.niji.fr/fr/we/lequipe-dirigeante/>
- Dalkia – <https://www.niji.fr/fr/with/dalkia/>
- Nijicasts – <https://www.niji.fr/fr/you/nijicast/>
- Point de vue du PDG – <https://www.niji.fr/fr/we/point-de-vue-du-pdg/>
- Nos engagements – <https://www.niji.fr/fr/we/nos-engagements/>
- Data – <https://www.niji.fr/fr/work/data/>
- Vivre Niji – <https://www.niji.fr/fr/you/vivre-niji/>

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

Non-conformités

Les non-conformités suivantes ont été identifiées lors de l'audit :

- **Critère 1.2** - L'équipe dirigeante :

Les portraits affichés n'apportent pas d'information supplémentaire aux lecteurs d'écran.

L'attribut `alt` doit donc être vide, car l'information (le nom de la personne) est déjà fournie dans l'élément de sélection.

- **Critère 1.2** - Vivre Niji :

Les attributs `alt` des images décoratives ne sont pas vides.

- **Critère 1.2** - Dalkia :

Les images décoratives devraient avoir un attribut `alt` vide (`alt=""`).

- **Critère 3.2** - Nos engagements, Point de vue du PDG :

Les textes en gris présentent un contraste insuffisant. Même si la couleur change lors du scroll, ils peuvent parfois rester peu lisibles.

- **Critère 3.2** - Contact :

Les textes de placeholder des champs de formulaire présentent un contraste insuffisant avec leur arrière-plan.

- **Critère 3.3** - Éléments transverses :

Dans la barre de navigation, la couleur de fond appliquée au survol des accordéons (« We », « Work », etc.) ne présente pas un contraste suffisant avec le texte. Le rapport de contraste mesuré est de **1,14**, ce qui ne respecte pas les exigences du RGAA pour les composants d'interface.

- **Critère 9.4** - Actualité :

Certaines citations longues ne sont pas encadrées avec la balise `<blockquote>` ou `<q>` appropriée.

- **Critère 10.4** - Accueil :

Lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu'à 200 %, le texte des titres peut dépasser de l'écran, ce qui peut nuire à la lisibilité

- **Critère 10.7** - Contact :

La prise de focus des champs de formulaire n'est visible que sur un côté, ce qui dégrade le comportement de focus natif des navigateurs.

- **Critère 10.7** - Accueil :

- `<div class="landing-container">` reçoit le focus, mais celui-ci n'est pas visible et semble inutile
- `<a class="landing-txt">` reçoit le focus, mais celui-ci n'est pas visible.
- Ce problème se produit uniquement dans Firefox : lors d'une tabulation inversée, les slides ne sont pas correctement défilées et le focus devient invisible.

- **Critère 10.7** - Éléments transverses :

La visibilité de la prise de focus est insuffisante sur certains éléments :

- **Bouton Éco+** : le focus est difficilement visible lorsqu'il est superposé au footer.
- **Barre de navigation** : le focus sur les entrées « We », « Work », « With », « You » présente un contraste insuffisant.

- **Critère 10.11** - Dalkia :

La liste des awards dépasse de l'écran en version mobile.

- **Critère 10.12 - Accueil :**

Lors de l'augmentation des espacements de texte, les titres contenant des mots longs peuvent dépasser de leur conteneur.

- **Critère 11.10 - Contact :**

L'indication des champs obligatoires (*) n'est pas explicitée ; cette information devrait être fournie au début du formulaire, avant le premier champ obligatoire.

Des instructions complémentaires sur les formats attendus, en plus des placeholders, pourraient être ajoutées.

Les messages d'erreur natifs des navigateurs ne sont pas uniformes et ne sont pas toujours suffisamment explicites.

- **Critère 11.11 - Contact :**

Le message d'erreur du navigateur pour le champ e-mail ne fournit pas d'exemple de format valide.

Déroptions pour charge disproportionnée

Aucune dérogation pour charge disproportionnée n'a été identifiée.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Aucun contenu n'est exempté de l'obligation d'accessibilité.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le **24 février 2026**.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- ARIA

Environnement de test

Les tests ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs et systèmes d'exploitation suivants :

- Windows 11 avec Firefox version 146.0.1 et NVDA
- Android 10 avec Chrome version 143.0.7499.146

Outils pour évaluer l'accessibilité

- axe DevTools
- Wave
- NVDA (lecteur d'écran)
- Assistant RGAA
- HeadingsMap
- The W3C Markup Validation Service

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site **Niji** pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Contactez-nous

- Formulaire de contact : <https://www.niji.fr/fr/you/contact/>
- Adresse : Niji, [Adresse postale à compléter]

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant : vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Vous pouvez :

- Écrire un message au [Défenseur des droits](#)
- Contacter [le délégué du Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 0